

ARRETE N°2013/287

**ARRETE CONSTITUTIF de CREATION d'une SOUS- REGIE de RECETTES POUR LA
LOCATION D'UN EMPLACEMENT A L'OCCASION DU MARCHE DE NOEL -
ANNULATION**

Le Maire de la Commune de JUVIGNAC,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs

Vu le décret n° 97-1259 du 29 décembre 1997 relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités locales et des établissements publics locaux

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2008 autorisant le maire à créer des régies Communales en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales

Vu l'arrêté municipal n° 2010/352 du 25/09/2010 instituant la création d'une sous régie de recettes pour la location d'un emplacement à l'occasion du marché de Noël

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du ... 10 juillet 2013

ARRETE

Article 1

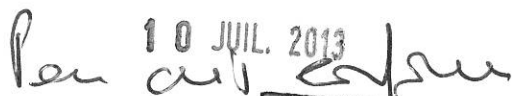
L'arrêté municipal n° 2010/352 du 25/09/2010 instituant la création d'une sous régie de recettes pour la location d'un emplacement à l'occasion du marché de Noël est annulé.

Fait à Juvignac, le 11 juillet 2013

Le Maire




Danièle ANTOINE SANTONJA


10 JUIL. 2013

Le Trésorier,
TRESORERIE
41, Rue Léon-Blum
34060 COURNONTERRAL
Tél. 04 67 85 01 18
Fax 04 67 85 47 72

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture.

Le ... 12 ... juillet 2013

Et publication

Le ... 13 juillet 2013

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : arrêté 2013-287 annulation ss régie marché de Noël

Date de transmission de l'acte : 12/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-287 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 034-213401235-20130712-2013-287-AI

Date de décision : 12/07/2013

Acte transmis par : Corinne BERNAL

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires
7.1.4. Régies de recettes et d'avances

